

Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 43
Présents à la séance.....42
Pouvoirs.....01
Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2020**

DF/CD

**N°2020-07-10 : BUDGET ANNEXE DU FOYER RESIDENCE JEAN LEBAS -
BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2020**

Le jeudi 02 juillet 2020 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 19 juin 2020.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAI Kaissa
MANTEL Serge
MONIER Annick
MILOTI Donni
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri
LE COZ Lucie
MICONNET Olivier
HERRMANN Marie-
Catherine
AIDOUZI Salem
MOULINAT-KERGOAT
Hélène
ARNAUD Philippe
CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard
MAKHLOUF Dounia
LAFARGUE Jean-Claude
GUIMARAES Odette
LEROUX Pierre-Olivier
DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier
FOURNIER Marine
KOUCEM Yacine
CHASSAIN Clément
BERNARD Anne
BARATTA Jean-Pierre
ADLANI Myriam
DELERUELLE Quentin
HAMZA Ali
DJABALI Sara

SEGABIOT Brigitte
BEREZIN Serge
LE BLEGUET Marie-
Thérèse
COLLET Marie-Madeleine
MAUROBET Catherine
AOUATI Kheireddine
BITATSI-TRACHET
Françoise
BACH Raphael
JOLY Nathalie
TRILLAUD Laurent
HODE Marie-Laure
ROSSINI Christel

Pouvoirs :

PERRAULT Gérard à Marie-Laure HODE

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance Madame Catherine MAUROBET a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 41 70 88 00 - F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération n° 2019-12-05 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020,

Vu la délibération n° 2020-07-08 du Conseil municipal en date du 02 juillet 2020 affectant les résultats du Foyer Résidence Jean Lebas pour l'exercice 2019,

Vu la réunion de la commission permanente du 23 juin 2020,

Considérant la reprise des résultats 2019, et notamment le résultat de d'exploitation totalement affecté à la section d'exploitation pour 32.332.74 €, permettant de réaffecter des crédits au chapitre 011 (groupe I) sur le compte des fluides et au chapitre 016 (groupe III) pour un complément de crédit pour la dotation aux amortissements et la redevance due à la société SEQENS,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 39 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAI Kaïssa
MANTEL Serge
MONIER Annick
MILOTI Donni
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri
LE COZ Lucie
MICONNET Olivier
HERRMANN Marie-
Catherine
AIDOUDI Salem
MOULINAT-KERGOAT
Hélène

ARNAUD Philippe
CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard
MAKHLOUF Dounia
LAFARGUE Jean-Claude
GUIMARAES Odette
LEROUX Pierre-Olivier
DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier
FOURNIER Marine
KOUCEM Yacine
CHASSAIN Clément
BERNARD Anne
BARATTA Jean-Pierre

ADLANI Myriam
DELERUELLE Quentin
HAMZA Ali
DJABALI Sara
SEGABIOT Brigitte
BEREZIN Serge
LE BLEGUET Marie-
Thérèse
COLLET Marie-Madeleine
MAUROBET Catherine
AOUATI Kheireddine
HODE Marie-Laure +
Gérard PERRAULT
ROSSINI Christel

- 04 abstentions :

BITATSI-TRACHET Françoise
BACH Raphael
JOLY Nathalie
TRILLAUD Laurent

Article 1 : Vote les dispositions budgétaires retracées dans le budget supplémentaire du budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas pour l'exercice 2020, ci-annexé et résumé comme suit :

Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
NATURE	MONTANTS	NATURE	MONTANTS
		002	32 332.74
011	4 312.71		
016	28 020.03		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

TOTAL	32 332.74	TOTAL	32 332.74
-------	-----------	-------	-----------

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
NATURE	MONTANTS	NATURE	MONTANTS
		001	4 452.86
		28	475.03
21	4 927.89		
TOTAL	4 927.89	TOTAL	4 927.89

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global 2020 s'élève à 874.064,79 € au lieu de 836.804,16 €, soit :

En section de fonctionnement : 837.994,56 € au lieu de 805.661,82 €

En section d'investissement : 36.070,23 € au lieu de 31.142,34 €

Annexe 1 : Budget Supplémentaire - budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas - Exercice 2020

Ainsi fait et délibéré en séance le 02 juillet 2020.

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan



Date affichage: 08 JUL. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20200702-2020-07-10-DE
Date de transmission : 08/07/2020
Date de réception préfecture : 08/07/2020